

A part de ce salaire que je viens de mentionner, il reçoit \$50.00 par année pour le service du télégraphe; ce qui lui donne en tout \$450.00. Or, je ferais remarquer à l'honorable ministre qu'il y a, dans le comté de Rimouski, un autre homme, qui n'est pas du tout à l'emploi du Gouvernement, M. McWilliams, qui reçoit \$500.00, soit du département de la Marine ou des Travaux publics, je ne sais trop pourquoi. C'est un boni qui lui a été accordé sous l'ancienne administration. C'est un opérateur qui rapporte les vaisseaux, tout comme celui de Matane. Pour rapporter seulement les vaisseaux, il reçoit \$500.00 du Gouvernement, tandis que l'autre, qui prend soin du phare vingt-quatre heures par jour et fait en plus le service du télégraphe, ne reçoit que \$450.

Il me semble qu'il y a là une anomalie, et qu'en toute justice, le département de la Marine devrait rectifier le salaire de l'opérateur de Matane. J'irai plus loin, je demanderai qu'on retranche celui de la Pointe-au-Père. . .

L'hon. M. LEMIEUX: M. McWilliams n'a-t-il pas été destitué?

M. BOULAY: Il a été destitué comme gardien du phare.

L'hon. M. LEMIEUX: Combien recevait-il comme gardien du phare?

M. BOULAY: Je crois qu'il recevait \$1,400.00. Au cours du mois de mai dernier, j'ai inscrit sur le Feuilleton de la Chambre une question qui se lit comme suit:

D. J. McWilliams, agent de la station de télégraphie de la Great North Western à Pointe-au-Père, occupe-t-il un emploi dans le service télégraphique du Gouvernement? Dans l'affirmative, quel est son emploi?

R. Le télégraphe gouvernemental n'a pas de fils sur la rive sud du Saint-Laurent; les dépêches relatives à la navigation et au service des signaux qui, pour la plupart passent de ce côté-là du fleuve, sont transmises par les lignes de la compagnie de télégraphe Great North Western, et le Gouvernement, pour s'assurer un bon service, accorde une allocation pour l'entretien de la station télégraphique de la Pointe-au-Père, qui est la plus importante sur le fleuve. Cette allocation est de \$500 par année et elle a été payée depuis 1902 à l'agent de la compagnie, M. J. McWilliams.

(Traduction) Je poursuivrai mes observations en anglais, afin que le ministre me comprenne mieux. Il est une autre question concernant le comté de Rimouski que je veux signaler pendant que j'ai la parole. Il s'agit de l'allocation destinée à payer la pension des pilotes. On n'alloue que 25c par repas, comme depuis nombre

[M. Boulay.]

d'années. Mais cette somme est insuffisante, du moins depuis deux ans. On ne devrait pas obliger les pauvres hôteliers à nourrir ces gens-là pour une rétribution moindre que le prix des vivres, même si on ne leur donne rien pour leurs services. Le Gouvernement, ce me semble, devrait songer à cela et s'occuper de faire rendre justice aux hôteliers en même temps qu'au public en général.

M. CURRIE: Les pilotes sont-ils à l'emploi de l'Etat?

M. BOULAY: Aux termes de l'arrangement conclu entre le Gouvernement et la commission du pilotage, c'est l'Etat qui paie les repas que les pilotes prennent à la Pointe-au-Père.

M. CURRIE: Ces gens ne sont-ils pas grassement rétribués par ceux qui les emploient? Ils sont au service des compagnies de paquebots et sont payés tant par jour; et cependant le Gouvernement ajoute à leur rétribution en leur accordant pour chaque repas.

M. BOULAY: L'arrangement intervenu depuis un certain nombre d'années entre le Gouvernement et la commission du pilotage ne porte aucunement sur le salaire des pilotes. Tenant compte de circonstances toutes particulières, le Gouvernement convint dans le temps de leur accorder 25 cents pour chaque repas. Au prix où sont les produits alimentaires, il va falloir augmenter cette allocation, sinon la situation deviendra intolérable.

L'hon. M. HAZEN: Si j'ai bien compris, l'honorable député de Rimouski (M. Boulay), il a commencé par se plaindre de l'insuffisance de la rétribution accordée au gardien du phare de Matane. Il ferait mieux de signaler le cas au gouvernement de la province de Québec, puisque le personnel préposé à la surveillance des eaux à Matane est nommé et payé par ce dernier ou en conformité d'arrangements intervenus entre lui et les exploitants de ces eaux. Pour ce qui est de l'affaire de la Pointe-au-Père, sur laquelle il appelle l'attention, il va sans dire qu'elle regarde le ministère de la Marine.

Le budget de ce député a été voté l'autre soir: je regrette que l'honorable député ne se soit pas alors trouvé à la Chambre, car le sous-ministre étant présent, je l'aurais renseigné avec plus de précision que je ne saurais faire en ce moment. C'est en conformité de certain arrangement, si je ne me trompe, que M. Williams, télégraphiste, re-